

Autour de Beauvais

RÉVOLUTION DANS LE TRI

Depuis le 4 mars, le tri des déchets simplifié

ENVIRONNEMENT Depuis lundi, finie les poubelles bleues, les bacs jaunes prennent le relais, en accueillant tous les emballages carton et plastique. Le bac des déchets ménagers subsiste.

Cela commence lundi 4 mars. Vous verrez c'est plus simple et ça va vous simplifier la vie », c'est ainsi que le maire-adjoint Jean-Luc Bourgeois débute la réunion sur les nouvelles

modalités du tri sélectif à Beauvais, en centre ville. Le détail des nouveautés.

- Un seul bac pour tous les emballages
- Mettre les cartons, papiers, bouteilles plastique, pots de yaourts, opercules, barquettes en polystyrène, blisters, briques alimentaires, canettes, couvercles, bouchons, emballages de médicaments, tubes, papier alu, sachets, boîtes en bois du camembert...
- Ne pas laver les contenants, les racler seulement
- Ne pas déchirer les papiers en petits morceaux
- Dissocier les emballages, exemple ne pas laisser la barquette en plastique dans sa boîte en carton
- Dans la mesure du possible si un emballage est constitué de plusieurs matériaux les dissocier
- Ne pas y mettre la vaisselle en plastique, les pelures, les mouchoirs, la vaisselle cassée, qui iront dans les ordures ménagères.
- **Les bouteilles en verre, les bocaux et pots iront dans le tri sélectif du verre**



Samedi, les habitants de Beauvais ont découvert les nouvelles consignes de tri simplifiées au Pré-Martin.

- Les bris de verre et de verre seront à emmener à la déchetterie ainsi que les emballages de produits dangereux. Les bacs bleus vont donc disparaître et seront remplacés par des poubelles à couvercle jaune de tailles différentes selon les besoins. Les maisons de ville

pourront bénéficier de sacs plastiques jaunes et surtout transparents. Pour l'habitat collectif, les agents de la mairie rencontreront les gardiens. Dans le centre ville les échanges de bacs se feront en mai ou juin, en attendant les habitants utilisent les 2 bacs, comme

avant. «

Le centre de tri de Villers St Paul est le plus grand et le plus moderne de France. Actuellement les déchets incinérés permettent le chauffage urbain et la production d'électricité qui est revendue à ERDF. Il pourra traiter 60 000 tonnes de déchets par an et 60 kg par habitant par an » indique le responsable du centre de tri.

Pour plus de renseignements et en cas de doute, consulter le site WWW.consignesdetri.fr ou WWW.smnoise.fr ou le numéro 08 00 00 60 40.

CALENDRIER DE MISE EN ROUTE DU TRI :

- En mars, communauté d'agglomération du Beauvaisis (hors Ex-CC Rurale du Beauvaisis), la communauté de communes du Pays de Bray et la communauté de communes Oise Picarde,
- En avril, à la Thelloise,
- En octobre, à la communauté de communes du Plateau Picard,
- En novembre, à la communauté de communes du Clermontois,
- En décembre, à l'ex-communauté de communes Rurale du Beauvaisis (qui appartient aujourd'hui à la CAB)